

Le 16 novembre 2015

ENV15467 HQE

## **Contribution AIMCC sur les indicateurs « pollution de l'eau » et « pollution de l'air » – Projet d'affichage environnemental des bâtiments – GT1 « ACV Méthode » - DHUP**

Dans le cadre des travaux de la DHUP sur l'affichage environnemental des bâtiments, et plus particulièrement dans le cadre des discussions portant sur l'évaluation des critères d'impact susceptibles d'être retenus dans l'évaluation puis d'affichage, l'AIMCC est invitée à faire part de son avis sur les indicateurs « Pollution de l'eau » et « Pollution de l'air ».

L'AIMCC reconnaît l'intérêt et la pertinence de chercher à évaluer l'impact du cycle de vie d'un bâtiment sur la santé humaine et sur les organismes vivants des milieux l'environnant.

Certes, les indicateurs « Pollution de l'air » et « Pollution de l'eau » sont calculés dans les Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires conformes à la NF P 01010 et pourront continuer de l'être dans les FDES répondant aux exigences de l'arrêté français sur l'étiquetage environnemental des produits de construction (c-à-d conformes à la NF EN 15804 et son complément national).

Ces indicateurs ont été développés dans les années 90 par les experts français dans le cadre des travaux sur la NF P01010 pour répondre au besoin d'évaluation de l'impact du cycle de vie des produits de construction et du bâtiment sur les milieux environnants (eau, sol, air), faute d'indicateur pertinent existant à l'époque.

Même s'ils ont le mérite d'exister et de répondre à un besoin passé, ces indicateurs n'avaient pas l'objectif d'évaluer un impact sur les milieux et leurs organismes vivants mais cherchaient à apprécier le potentiel de pollution des milieux par différents flux (en comparant leurs concentrations à des seuils fixés dans le cadre réglementaire relatif aux ICPE\* et basés sur des BAT\*\*).

Par ailleurs, ces indicateurs Français ne sont pas reconnus par la communauté d'experts internationaux en ACV.

Pour traiter des aspects sanitaires, les indicateurs évalués sont des indicateurs mid point (par exemple, toxicité pour l'homme, troubles respiratoires, rayonnements ionisants) ou des indicateurs end point (santé humaine). Bien qu'encore inadaptés pour certains types de flux, les seuls indicateurs susceptibles d'évaluer ces impacts et en phase de reconnaissance de la

communauté internationale d'experts en Analyse de Cycle de Vie (ACV) seraient les indicateurs d'impacts toxicologiques et écotoxicologiques calculés selon la méthode USEtox (à condition d'une amélioration la rendant pertinente pour tous les types de flux). Mais à ce jour, ces indicateurs ne font pas partie de la liste des indicateurs minimum requis dans les normes EN 15804 et EN 15978 du fait des limites connues à leur applicabilité.

Toutefois, puisque les indicateurs d'impact toxicologiques et écotoxicologiques reposant sur la méthode USEtox ne sont pas encore opérationnels et considérant qu'il serait dommage de perdre l'acquis relatif aux indicateurs de « pollution de l'eau » et de « pollution de l'air », il peut être intéressant de maintenir le calcul des indicateurs de « pollution de l'eau » et de « pollution de l'air » dans l'évaluation environnementale des bâtiments.

En revanche, pour les raisons évoquées ci avant, l'AIMCC ne recommande pas d'intégrer ces indicateurs dans l'affichage environnemental des bâtiments.

**En conséquence, l'AIMCC souhaite maintenir ces indicateurs dans l'évaluation mais ne recommande pas l'intégration des indicateurs « Pollution de l'air » et « Pollution de l'eau » dans l'affichage environnemental des bâtiments.**

*(\*) ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement*

*(\*\*) BAT : Best Available Technics*